PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L’an deux mille vingt-deux, le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Trôo, légalement convoqué, s’est assemblé à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc NEXON, maire.

Présents : M. Jean-Luc NEXON, Maire,

 M. Alain DENIAU, M. Alain GATIEN, M. Sébastien GATELLET adjoints

Mme Dominique CALEGARI-JEHL, Mme Nicole FAGU, Mme Pascale GARNIER, M. Alexandre RADET

Absents excusés : M. Léo VIVET (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc NEXON)

 Mme Marie-Paule DEBOUT (ayant donné pouvoir à M. Alain DENIAU)

 M. Sylvain RENARD (ayant donné pouvoir à M. Alain GATIEN)

###### Secrétaire de séance : M. Alain GATIEN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2022

#### ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

1. Nomination d’un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Juillet 2022
3. Adoption de l’instruction budgétaire et comptable M57
4. Désignation conseiller municipal correspondant incendie et secours
5. Attribution subvention jeune sportive Clémence CHEREAU
6. Entretien chaudière bois mairie et salle communale
7. PDIPR : Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
8. Réduction des coûts énergétiques
9. Questions et informations diverses
10. ***Nomination d’un secrétaire de séance***

 Monsieur Alain GATIEN est nommé secrétaire de séance.

1. ***Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2022***

Le procès-verbal n’appelant aucune observation est adopté à l’unanimité des membres présents et représentés.

***3) Adoption de l’instruction budgétaire et comptable M57***

 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

 Vu le III de l’article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d’opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l’avis du comptable en date du 11 juillet 2022, pour l’application anticipée du référentiel M57 avec le **plan comptable développé** pour la commune de Trôo au 1er janvier 2023 ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents et représentés,***

***- d’adopter à compter du 1er janvier 2023 la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée***

***- de préciser que la nomenclature M57 s’appliquera aux budgets de la commune et du CCAS***

***4) Désignation conseiller municipal correspondant incendie et secours***

 Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d’un courrier de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher en date du 18 août dernier. L’article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d’un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n’ont pas été désignés un conseiller ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

 Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s’exercent sous l’autorité du maire, est investi d’un rôle de sensibilisation et d’information des habitants et du Conseil Municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfectures et les services départementaux d’incendie et de secours.

 Le correspondant incendie et secours devra être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux. Compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les maires devront désigner le correspondant dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret (soit avant le 31 octobre 2022).

 ***M. Alain DENIAU est désigné correspondant incendie et secours.***

***5) Attribution subvention jeune sportive Clémence CHEREAU***

 Monsieur le Maire rappelle le palmarès de notre jeune championne cycliste Clémence CHEREAU :

9 octobre 2021 : 1ère à la Route de l’Ouest Féminine à Segré et également 1ère du classement général.

10 octobre 2021 : 2ème du KM Paris-Tours.

4 décembre 2021 : remporté l’omnium (classement général de 4 courses compilées) de Bourges chez les juniors/séniors

5 décembre 2021 : respectivement 2ème et 1ère du scratch et de la course aux points à Saint Quentin en Yvelines

19 décembre 2021 : remporté l’omnium, catégorie juniors/séniors

23 janvier 2022 : 2ème au Championnat régional d’hiver de l’omnium

27 mars 2022 : première Coupe du Monde sur route avec l’équipe de France en Belgique

17 avril 2022 : 2ème place sur l’Omnium au Grand Prix international de Gand en Belgique sur piste sous les couleurs de l’équipe de France

14-19 juillet 2022 : 4ème place en poursuite aux Championnats d’Europe piste au Portugal

Mi-août : médaille de bronze avec l’équipe du comité centre val de Loire aux championnats de France sur route en Normandie + 10ème de la course contre la montre individuel et 12ème de la course en ligne

23-27 août 2022 : médaille d’or aux Championnats du monde sur piste à Tel Aviv

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide d’attribuer une subvention de 2 000 euros à notre jeune championne cycliste Clémence CHEREAU en soutien à ses performances.***

***6) Entretien chaudière bois mairie et salle communale***

 L’entreprise DAHURON de Saint Ouen a installé la chaudière bois pour la mairie et la salle communale à l’hiver dernier. L’entreprise propose un contrat d’entretien annuel au prix de 348.06 euros, valable un an et dont la révision du prix se fera en fonction de la variation des coûts de main d’œuvre et de déplacement.

 ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l’un de ses adjoints, à signer le devis pour l’entretien de la chaudière pour une durée d’un an.***

***7) Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)***

 Conformément aux dispositions de l’article L. 361-1 du code de l’environnement relatif au plan départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

 Et suite à la proposition de la direction de la culture, des sports et de la vie associative du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, qui prépare actuellement la mise à jour du P.D.I.P.R., afin de prendre en considération les changements fonciers intervenus sur les itinéraires de randonnée depuis la dernière révision de 2007, il est aujourd’hui nécessaire de procéder à quelques ajustements visant à inscrire une parcelle communale pour pérenniser la liaison avec la commune de Sougé.

***Le Conseil Municipal de Trôo demande l’inscription au PDIPR de la parcelle cadastrée ZM n°2 (sur 80 mètres) appartenant à la commune de Trôo figurant sur le plan annexé.***

 La présente délibération complète et modifie elles des 25 mars 1995, 17 avril 1997, 12 juin 1998, 6 juillet 2000, 20 mars 2009, 23 mai 2013 et 28/07/2022 relatives au même objet.

***8) Réduction des coûts énergétiques***

 Dans le cadre de la réduction des coûts énergétiques, le chauffage au fuel de la mairie et le chauffage au gaz de la salle communale sont remplacés par l’installation d’une chaudière bois.

***Afin de réduire le coût des éclairages, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité des membres présents et représentés, d’arrêter ponctuellement l’éclairage extérieur de la collégiale et d’éteindre l’éclairage public à 23h sur l’ensemble de la commune.***

***9) Questions et informations diverses***

- Rallye Cœur de France le samedi 1er octobre avec zone de chauffe à Cornille ;

- Requête Mme Isabelle DUCOIN MOULARD rue Vauchalon : à étudier par la commission voirie ;

- Requête Mme Connie DUGAN panneau signalisation rue Vauchalon : remise en état des panneaux ;

- Devis coupe acacias de Monsieur BABIN pour 1 656 euros TTC.

- Bourdelle commémoration centenaire monument aux Morts ainsi que les 200 ans de la cloche de la collégiale : voir expo courant juillet 2023 ;

- Vœux municipalité : vendredi soir 6 janvier 2023 selon situation sanitaire COVID ;

- Réunion publique PLUIh : mardi 4 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Montoire ;

- Travaux en cours place Libération : matérialisation des places de parking et réfection voirie chemin de

la Fontaine de la Coudre ;

- Commission homologation Petite Cité de Caractère Epernon dans l’Eure-et-Loir jeudi 29 septembre

- Mise en place à compter du 1er octobre de la collecte des ordures ménagères tous les quinze jours : pour

Trôo, sortir les bacs le mardi soir avec un début de collecte le mercredi 12 octobre (couleur bleu foncé

sur la carte de collecte éditée par le Syvalorm) et collecte des points de regroupement toutes les

semaines pour l’instant ;

- Proposition de Mme MOURA du Haut Cornille à Trôo de supprimer l’éclairage public du Haut Cornille

car très peu de circulation. Ce n’est pas possible car branchement en série ;

- M. Patrick DETERPIGNY, président de Trôo Tourisme : présentation d’un plan pour la pose de bancs ;

demande un composteur collectif ;

- Mme Michèle LUBINEAU demande où en est l’idée du fleurissement avec le CAUE ;

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.*

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
| 8)  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |